COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2016

Absent(s) excusé(s) : Céline Ribaud

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CCM

Les statuts doivent être modifiés pour être en conformité avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) : actualisation des informations d'ordre général (nom, adresse), nouvelles dispositions relatives à l'intercommunalité avec le renforcement des compétences des communautés de communes.

Accord unanime du Conseil Municipal.

FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de générer à partir de janvier 2017, une facture d'eau intermédiaire correspondant à un acompte de 50 % de la facture de l'exercice précédent. Le solde interviendra après le relevé des compteurs effectué en juin.

Par ailleurs, tous les titres de recettes émis (loyers, locations, facturation eau, etc.) seront désormais payables par carte bleue sur internet.

Accord unanime du Conseil Municipal.

CONVENTION A INTERVENIR AVEC SA CHENIL SERVICES

Accord unanime du Conseil Municipal pour la signature de la convention avec Sa Chenil Services à compter du 1^{er} janvier 2017.

Rappel : Il s'agit d'un contrat de prestations de services illimitées, 24 h/24, 7jours/7 pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur le domaine public, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale

Coût de la dépense annuelle : 864 € TTC

REMPLACEMENT DU MININUS SCOLAIRE

Accord unanime du Conseil Municipal pour la commande d'un véhicule neuf Peugeot Boxer pour un montant TTC de 21.276,66 €

Le budget de la Régie Communale des Transports dispose de la somme de 20.200 € HT (provisions suite à l'amortissement du minibus existant) auquel il convient ajouter le produit de cession du véhicule actuel.

La livraison du nouveau véhicule est prévue pour janvier 2017.

INFORMATION SUR LA PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La Commune dépend aujourd'hui du Règlement National d'Urbanisme, le POS qui n'a pas été transformé en PLU avant le 31/12/2015 est devenu caduque au 1^{er} janvier 2016.

En mars 2017, la loi (ALLUR) rend obligatoire la prise de compétences « PLU » pour les communautés de communes sauf en cas d'opposition d'une minorité des communes membres (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population), appelée minorité de blocage.

Si la commune fait valoir son adhésion à la minorité de blocage, la prise de compétence « PLU » pour les communautés de communes sera obligatoire en 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'accorder un délai jusqu'à la prochaine réunion pour délibérer sur la suite à donner au PLUI.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Liaison piétonne : Cristelle Gallien présente l'état définitif des dépenses engagées qui s'élève à 261.200 € TTC.

Cette opération se solde par un dépassement de 32.863 € correspondant à des travaux supplémentaires liés à l'aménagement de trottoirs au Buya qui ont entraîné une réfection de réseaux d'assainissement. Ce déficit est ramené à 19.063 € car 13.800 € sont prélevés sur le montant de dépenses imprévues inscrit au budget 2016.

Aménagements de sécurité routière sur RD 529 : Les travaux visant à sécuriser les Jeannots et l'entrée sud du village sont en cours de réalisation. Le projet aux Ripeaux a fait l'objet d'un refus par les services départementaux, les crédits correspondants (17.000 €) ont été affectés pour l'aménagement des trottoirs au Buya.

Transfert du local de la cantine : l'estimation de l'architecte est largement inférieure aux offres des entreprises. Des nouvelles consultations sont en cours.

Table d'orientation : les travaux de terrassement pour l'implantation de la table et le mobilier ont été réalisés. La pose et les aménagements seront engagés dès la fin de l'hiver.

QUESTIONS DIVERSES

Manifestations de fin d'année

- Dégustation de la cuvée 2016 de beaujolais le 17 novembre 2016 à partir de 18 h 30 à la salle polyvalente « Michel Arrighino ».
- Fête de Noël de l'école : 17 décembre 2016 à la salle polyvalente « Michel Arrighino » (programme non connu à ce jour).

Projet de bâtiment agricole

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis favorable de la commission d'urbanisme sur le projet de Mme Veyret de construire un bâtiment agricole équipé de panneaux photovoltaïques au lieu-dit « le Plan » (à proximité du stade).

Proposition d'achat du babyfoot

Une personne de Monteynard s'est porté acquéreur du babyfoot.

Après un tour de table, le Conseil Municipal décide de ne pas vendre ce bien et de le remettre en état ultérieurement.

Modification de l'agglomération de « la Ville »

Le Maire informe le Conseil Municipal que le déplacement du point kilométrique de la Ville a été déplacé pour intégrer les maisons Coureno/Perrin en agglomération (vitesse limitée à 50 km/h).

Borne IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

La borne de recharge des véhicules électriques sera installée début 2017 sur la place à la Ville (hors parking).

Vœux du Maire

Une réception sera organisée courant janvier 2017 pour présenter les vœux à la population avec une invitation particulière aux nouveaux habitants.

La parole aux élus

- Présentation du repas-croisière sur le Rhône offert aux anciens avec de bons retours. Une enquête sera lancée pour la sortie de 2017.
- Présentation des journées d'information sur le compostage collectif à l'issue desquelles il a été décidé de ne pas installer de points de compostage collectif sur la commune.
- Présentation du Conseil d'Ecole : des travaux de remplacement ou de réparation des chenaux sont à prévoir.

- Un poteau bois implanté sur le chemin de la Buissière est en très mauvais état (détérioration probablement causée par un pic-vert). Contact sera pris avec EDF et/ou France Telecom pour envisager le remplacement.
- L'intervention d'une infirmière est prévue en janvier 2017 pour faire une formation aux premiers secours aux « grands » de l'école dans le cadre des **N**ouvelles **A**ctivités **P**ériscolaires.

La parole au public

- Il est déploré une vitesse excessive avec dépassement dangereux au cœur des Blais avec un sentiment que depuis les aménagements aux Jeannots les usagers de la RD doublent en agglomération à l'entrée des Blais. Des aménagements seront prévus pour optimiser la sécurité piétonne et/ou empêcher les dépassements à cet endroit.
- Sur la question relative au retard du transfert du local cantine sous la Mairie, le Maire explique que le budget global est très au-delà de l'estimation et que de nouvelles entreprises ont été contactées pour établir un devis.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h.